



7 juin 2023

(23-3899)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LOI N° 452/2001 COLL. SUR LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET
DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET SUR LA MODIFICATION DE LA LOI SUR
LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, TELLE QUE MODIFIÉE
("LOI SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES").

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
------------------------------------------	---------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 452/2001 Coll. sur la protection des appellations d'origine et des indications géographiques et sur la modification de la Loi sur la protection des consommateurs, telle que modifiée ("Loi sur les indications géographiques").
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CZE/23_10041_00_e.pdf https://ip-documents.info/2023/IP/CZE/23_10041_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CZE/G/2

Brève description du texte juridique notifié

La modification a mis la législation nationale tchèque en conformité avec le règlement d'application de l'UE à la suite de son adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne (OMPI). Dans le même temps, la compétence exclusive de l'UE dans le domaine des appellations d'origine et des indications géographiques a été prise en compte dans le champ d'application des produits spécifiques conformément aux règlements de l'UE directement applicables.

La République tchèque a révisé sa législation en adoptant la modification de la Loi sur la protection des appellations d'origine et des indications géographiques et sur la modification de la Loi sur la protection des consommateurs, qui sont entrés en vigueur le 6 août 2022 (ci-après dénommée "Loi sur les indications géographiques").

La modification a permis d'adapter la loi nationale existante réglementant les appellations d'origine et les indications géographiques en République tchèque au Règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. La législation proposée est également conforme aux conclusions de l'arrêt de la Cour de justice de l'UE dans l'affaire C-389/15 et aux conclusions de l'arrêt dans l'affaire C-24/20 Commission/Conseil, qui ont confirmé que les aspects de la propriété intellectuelle, y compris les appellations d'origine et les indications géographiques, relevaient de la compétence exclusive de l'UE. La législation respecte la priorité du droit de l'UE sur le droit national et révoque la protection nationale des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, y compris les vins et les spiritueux, dont la protection est fondée sur les règlements de l'UE directement applicables. La protection nationale des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits non agricoles, qui n'est pas encore fondée sur les règlements de l'UE directement applicables, reste régie par le droit national, c'est-à-dire la Loi sur les indications géographiques.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, tchèque
Entrée en vigueur	6 août 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	22 mai 2023
Autres renseignements	<p>https://www.wipo.int/wipolex/en/text/586942 (texte juridique en anglais)</p> <p>https://upv.gov.cz/files/uploads/PDF_Dokumenty/pravni_predpisy/narodni/452_2022_0608B.pdf (texte juridique en tchèque)</p> <p>IP/N/1/EU/34 (Règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p><i>Industrial Property Office of the Czech Republic - International Affairs Department</i> (Office de la propriété industrielle de la République tchèque – Ministère des affaires étrangères)</p> <p>Adresse électronique: kdlabolova@upv.gov.cz</p> <p><i>Ministry of Industry and Trade - Trade Policy Department</i> (Ministère de l'industrie et du commerce – Département de la politique commerciale)</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.